

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR
POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER D'INSCRIPTION
DU et préparation au DCG

Les documents demandés sont obligatoires. Il est demandé de les présenter dans l'ordre suivant et rangés dans une pochette plastique perforée.
Un dossier incomplet ne sera pas traité.

- Le dossier d'inscription complété, daté et signé,
- 1 photo d'identité actuelle à accrocher en p1 du dossier d'inscription (noter le nom, prénom et la formation au verso),
- Le message ou le courrier de décision d'admission,
- L'attestation d'acquiescement de la CVEC (Contribution à la Vie Etudiante et au Campus) obtenue à l'issue du paiement sur le site du CROUS <http://cvec.etudiant.gouv.fr>,
- L'attestation annuelle de responsabilité civile sur la période universitaire (de septembre 2022 à juin 2023), dont les périodes de stage en France et à l'étranger,
- L'autorisation d'exploitation de l'image,
- La fiche de consentement,
- Un RIB au nom de l'étudiant,
- Paiement par chèque uniquement.** Aucun paiement en espèce ne sera accepté.

Montant de l'inscription :

Non boursier : 470€ à l'ordre du Régisseur de l'IUT de Rodez

Boursier : 300€ à l'ordre du Régisseur de l'IUT de Rodez

Redoublant uniquement DCG non boursier : 170€

Redoublant uniquement DCG boursier : exonération totale sur présentation de l'attribution conditionnelle de bourses

- La dernière carte d'étudiant.

Pour les documents suivants, les originaux seront contrôlés

- La carte d'identité ou passeport en cours de validité (joindre une photocopie, présentation de l'original obligatoire lors de l'inscription),
- Le relevé des notes du baccalauréat (joindre une photocopie, présentation de l'original obligatoire lors de l'inscription),
- Le relevé des notes du bac+2 ou attestation de réussite (joindre une photocopie, présentation de l'original obligatoire lors de l'inscription),
- Le certificat de participation de la situation militaire (Journée d'Appel de Préparation à la Défense ou Journée Défense et Citoyenneté, recensement si JAPD non effectuée), joindre une photocopie, présentation de l'original obligatoire lors de l'inscription,

SELON VOTRE SITUATION

- L'extrait d'acte de naissance pour les étudiants nés à l'étranger ou dans les DOM-TOM,
- L'attribution conditionnelle de bourses 2022-2023 (recto/verso), **l'absence de ce document au moment de l'inscription entraîne le paiement dans sa totalité des droits d'inscription,**

La date et l'heure du rendez-vous pour l'inscription administrative sont à respecter.

En raison du contexte sanitaire, seul un accompagnateur est autorisé.

Si vous avez un empêchement de dernière minute, merci de bien vouloir avertir le Service Scolarité scolarite@iut-rodez.fr.